

**DECRET N° 2012-059/PR DU 16 AOUT 2012 PORTANT
RATTACHEMENT PROVISOIRE DU MINISTERE DES
MINES ET DE L'ENERGIE A LA PRIMATURE****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2012-051/PR du 19 juillet 2012 portant nomination du
Premier ministre ;Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du
gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :**Article premier :** Le ministère des Mines et de l'Energie
est rattaché provisoirement à la Primature.**Art. 2 :** Le Premier ministre est chargé de l'exécution du
présent décret qui sera publié au Journal officiel de la
République togolaise.

Fait à Lomé, le 16 août 2012

Le président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU**DECRET N° 2012-060/PR DU 24 AOUT 2012 PORTANT
NOMINATION****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**Vu la Constitution de la 4^e République togolaise, notamment son article 66 ;Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du
gouvernement ;**DECRETE :****Article premier :** Monsieur **Tairou BAGBIEGUE**, ingénieur
d'Etat en télécommunications, directeur général de la
Société des Postes du Togo, est nommé ministre des Mines
et de l'Energie.**Art. 2 :** Est abrogé, le décret n° 2012-059/PR du 16 août
2012 rattachant provisoirement le ministère des Mines et
de l'Energie à la Primature.**Art. 3 :** Le présent décret sera publié au Journal officiel de
la République togolaise.

Fait à Lomé, le 24 août 2012

Le président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE